

Rapporteur : Monsieur Jean Claude BONNET

OBJET : Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Mesdames, Messieurs,

La C.A.P.C. a délégué la gestion du service public de l'assainissement au SIVEER qui est chargé d'assurer l'ensemble des missions qui concourent au fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

Ces missions sont les suivantes :

- *Contrôle, entretien et exploitation des ouvrages d'épuration,*
- *Contrôle, entretien et exploitation des postes de relèvement,*
- *Contrôles, entretien et réparation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées,*
- *Élimination des boues d'épuration,*
- *Gestion des usagers.*

* * * * *

VU l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la présentation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui prévoit l'organisation de l'information détaillée des consommateurs des services de l'eau et de l'assainissement.

VU l'article 3 alinéa II 2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 21 juin 2012,

CONSIDERANT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2011 doit être exposé au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,

CONSIDERANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation, quel qu'en soit le gestionnaire.

CONSIDERANT que d'après le tableau ci-dessous, les objectifs fixés au gestionnaire ont été partiellement atteints sur l'année 2011.

Missions du gestionnaire	Niveau de qualité du service rendu
Contrôle, entretien et exploitation des ouvrages d'épuration	- Entretien insuffisant
Contrôle, entretien et exploitation des postes de relèvement	Satisfaisant
Contrôles, entretien et réparation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	- Contrôle, entretien curatif et réparation : satisfaisant - Entretien préventif : moyen, comme le confirme le taux de curage qui est de 90%
Elimination des boues d'épuration	Satisfaisant, comme le confirme le taux de boues des ouvrages d'épuration qui est de 100%
Gestion des usagers	Satisfaisant

CONSIDERANT que des améliorations pourraient être apportées par le syndicat, notamment concernant :

- l'entretien des ouvrages d'épuration,
- le curage des réseaux d'assainissement,
- la mise à jour des plans du réseau d'assainissement, non réalisée à ce jour.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, prend acte du rapport ci-joint et le transmet aux maires des communes membres de l'établissement public pour diffusion aux conseils municipaux et mise à disposition du public.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 28/06/2012 n° 4718
Publié au siège de la CAPC, le 27/06/2012

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM